

Le Service des Fabriques d'église vous informe

► LES POINTS DE CONTACT AVEC LES AGENTS DU PATRIMOINE

Déborah Lo Mauro
Secrétaire du Service
Art Culture et Foi

La gestion des édifices religieux classés requiert une attention particulière et demande de pouvoir se référer avec les structures officielles afin de respecter les procédures inhérentes à ce statut particulier. Le service Art, Culture et Foi propose un topo de la situation.

Comment repérer un édifice classé ?

L'écusson officiel bleu et blanc de la Région Wallonne est apposé sur la façade des édifices classés à titre de monument ou monument exceptionnel. La liste **des biens classés par la région Wallonne** est disponible sur le site internet de la DG04. Vous y trouverez la liste des édifices (églises, chapelles, ...) classés ainsi que l'arrêté de classement.

Quand un édifice est classé à titre de monument, le classement porte sur le bâtiment extérieur et intérieur. La décoration amovible et le patrimoine mobilier ne sont pas concernés, sauf précisions dans l'arrêté de classement ou par un autre classement ultérieur. Les éléments immobiliers par destination (lambris, confessionnaux fixés au mur, chaire de vérité fixée à une colonne, autels fixés au mur et les tableaux intégrés, ...) sont repris dans cet arrêté de classement et doivent faire l'objet d'une procédure de certificat de patrimoine pour toute intervention. En contrepartie, ces biens sont subsidiables pour leur entretien et restauration. Le site de l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) fournit des informations sur les biens classés et les procédures de subsides. La procédure à respecter pour les biens classés est décrite dans le code wallon du patrimoine.

Quelles démarches entreprendre ?

Les agents (voir tableau p. 264) de l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) sont les relais à contacter pour toute question concernant des travaux et l'entretien envisagés dans des édifices classés pour ce qui concerne le patrimoine immeuble et immeuble par destination.

► Fabriques d'église et ASBL

- Thomas Elleboudt, thomas.elleboudt@awap.be, 065 32 82 02
- Jacques Deveseleer, jacques.deveseleer@awap.be, 065 32 80 23
- Didier Dehon, didier.dehon@awap.be, 071 65 49 15

Une procédure de certificat de patrimoine est nécessaire pour commencer des travaux (articles 25, 27 et 28 du code wallon du patrimoine). Un contact avec l'agent relais de votre région vous permettra dès lors de lancer la demande de la première réunion de patrimoine.

Les biens mobiliers classés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les **biens mobiliers peuvent être classés trésor par la Fédération Wallonie-Bruxelles**, compétente en la matière. Ce classement porte sur des objets du patrimoine mobilier (textile, sculpture, orfèvrerie, manuscrit, tableau, ...). Une procédure particulière est également nécessaire pour toute démarche relative à ces biens classés comme trésor. Un accord de la ministre est nécessaire pour toute intervention, même pour déplacer ces objets. En contrepartie, des subsides sont disponibles pour des traitements de conservation ou de restauration de ce patrimoine.

La personne de contact est le responsable pour le secteur de la protection du patrimoine culturel mobilier : Claude Vandewattyne (claude.vandewattyne@cfwb.be, 02 413 22 51).

Une restauratrice conseil est disponible pour répondre à toute question sur ce patrimoine : Géraldine Jaffré (geraldine.jaffre@cfwb.be, 02 413 20 72).

Le CIPAR, un relais interdiocésain pour les fabriques

Le **Centre Interdiocésain du Patrimoine et des Arts Religieux** (CIPAR asbl), représentant les 4 évêchés francophones, a récemment rappelé son rôle de relais entre les fabriques et les instances gouvernementales. Vous trouverez sur le site internet du CIPAR des outils, informations et publications sur la gestion du patrimoine de vos églises. Le **service Art, Culture et Foi du diocèse de Tournai** (ACF) est le représentant du CIPAR pour le diocèse de Tournai.

► Fabriques d'église et ASBL

Nom de l'agent	Thomas Elleboudt	Jacques Deveseleer	Didier Dehon
Les UP	Comines	Tournai-Ouest	Marie Porte du Ciel
	Mouscron	Tournai-Centre	Mons
	Cinq Clochers	Tournai-Est	Saint-François Mons-Est
	Val de l'Escaut	Lessines	Prieurés
	Antoing	Enghien	Binche-Estignes
	Leuze-en-Hainaut	Soignies-Le Roeulx	Morlanwelz
	Péruwelz	Braine-Ecaussinnes	Saint Mutien-Marie
	des Collines	La Louvière	Courcelles
	Bon Berger Ath	Val d'Haine	Fontaine-L'Evêque - Anderlues
	Beloeil - Bernissart		Marchienne-au-Pont
	Chièvres - Brugelette		Sainte-Marie-Madeleine
	Lens		Gilly
	Tertre		Fleurus
	Boussu - Hensies		Notre-Dame de Fatima
	Hauts-Pays		Charleroi
	Quaregnon - Wasmuël		Marcimont
	Colfontaine		Gerpennes
	Frameries		Châtelet
			Sambre et Heure
			Solre-sur-Sambre
			Beaumont
			Chimay - Momignies

N'hésitez pas à consulter les différents services de l'Evêché. Une visite dans votre église afin de répondre à vos questions fait partie de nos priorités afin de vous épauler dans vos diverses tâches.